

MAC EQUILIBRE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2023

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 2.452.389, un actif net de D : 2.393.807 et un bénéfice de D : 101.462.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP », au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 30,11% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 45% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « MAC EQUILIBRE FCP » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 18 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	<u>1 733 709</u>	<u>1 724 173</u>
Actions et droits rattachés		882 554	1 328 738
Obligations et valeurs assimilées		738 492	279 582
Titres OPCVM		112 663	115 853
Placements monétaires et disponibilités		<u>711 865</u>	<u>581 220</u>
Placements monétaires	5	200 302	200 179
Disponibilités		511 563	381 041
Créances d'exploitation	6	<u>6 815</u>	<u>26 263</u>
TOTAL ACTIF		<u>2 452 389</u>	<u>2 331 656</u>

PASSIF

Opérateurs créditeurs	7	7 507	7 389
Autres créditeurs divers	8	51 075	5 359
TOTAL PASSIF		<u>58 582</u>	<u>12 748</u>

ACTIF NET

Capital	9	2 351 113	2 292 343
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2	9
Sommes distribuables de l'exercice		42 692	26 556
ACTIF NET		<u>2 393 807</u>	<u>2 318 908</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>2 452 389</u>	<u>2 331 656</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2023</i>	<i>Année 2022</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	65 989	58 215
Dividendes		45 704	40 343
Revenus des obligations et valeurs assimilées		20 285	17 872
Revenus des placements monétaires	11	3 163	2 026
Revenus des prises en pension	12	10 099	6 018
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		79 251	66 259
Charges de gestion des placements	13	(31 278)	(30 292)
REVENU NET DES PLACEMENTS		47 973	35 967
Autres charges	14	(5 281)	(8 762)
RESULTAT D'EXPLOITATION		42 692	27 205
Régularisation du résultat d'exploitation		-	(649)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		42 692	26 556
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	649
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		8 346	11 021
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		57 107	95 892
Frais de négociation de titres		(6 683)	(9 648)
RESULTAT DE L'EXERCICE		101 462	124 470

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2023</i>	<i>Année 2022</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>101 462</u>	<u>124 470</u>
Résultat d'exploitation	42 692	27 205
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 346	11 021
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	57 107	95 892
Frais de négociation de titres	(6 683)	(9 648)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>(26 563)</u>	<u>(36 956)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>-</u>	<u>(140 703)</u>
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	(139 157)
- Régularisation des sommes non distribuables	-	742
- Régularisation des sommes distribuables	-	(2 288)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>74 899</u>	<u>(53 189)</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	2 318 908	2 372 097
En fin d'exercice	2 393 807	2 318 908
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	12 820	13 633
En fin d'exercice	12 820	12 820
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>186,724</u>	<u>180,882</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>4,38%</u>	<u>5,58%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC EQUIBILRE FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7-Opérations de pensions livrées

Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

. *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 1.733.709 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
	Actions & droits rattachés		859 447	882 554	36,87%
TN0003400058	AMEN BANK	5 712	120 902	190 501	7,96%
TNDKJ8068X14	ASSURANCES MAGHREBIA VIE	15 522	96 287	93 893	3,92%
TN0003600350	ATB	55 005	156 649	148 293	6,19%
TN0007670011	DELICE HOLDING	100	1 112	1 167	0,05%
TN0007530017	ONE TECH	13 000	107 522	115 050	4,81%
TN0007610017	S.A.H	28 000	246 280	223 636	9,34%
TN0006530018	SOTETEL	30 500	130 695	110 014	4,60%
	Titres OPCVM		114 950	112 663	4,71%
TNV17Y8KWSO9	AMEN SELECTION FCP	591	59 988	57 681	2,41%
TNS8U42IOSV8	FCP VIVEO	359	50 002	50 062	2,09%
TNN9MGH5YJU6	MAC COISSAANCE	25	4 960	4 920	0,21%
	Obligations de sociétés & valeurs assimilées		705 200	738 492	30,85%
	Obligations de sociétés		705 200	738 492	30,85%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021-CAT-B	2 700	270 000	279 452	11,67%
TN0002601011	EO STB 2008/1	5 500	220 000	231 105	9,65%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	2 690	215 200	227 935	9,52%
	TOTAL		1 679 597	1 733 709	72,42%
	Pourcentage par rapport au total actifs				70,69%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2022	1 702 117	9 582	12 474	1 724 173	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions côtées	596 346			596 346	
Titres OPCVM	6 573 488			6 573 488	
Obligations des sociétés	435 200			435 200	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Cession des actions côtées	(1 054 066)			(1 054 066)	23 654
Cession titres OPCVM	(6 573 488)			(6 573 488)	33 454
* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u>					
Actions côtées			11 537	11 537	
Titres OPCVM			(3 191)	(3 191)	
* <u>Variation des intérêts courus</u>					
		23 710		23 710	
Soldes au 31 décembre 2023	1 679 597	33 292	20 820	1 733 709	57 108

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 200.302, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
Créances sur opérations de pensions livrées	200 000	200 302	8,37%
Pensions livrées ATB au 08/01/2024 à 9,24% pour 13 jours (188 BTA Mai 2027)	200 000	200 302	8,37%
TOTAL	200 000	200 302	8,37%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			8,17%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à D : 6.815, contre un solde de D : 26.263 au 31 décembre 2022, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	5 633	2 252
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	22 829
Autres	1 182	1 182
Total	<u>6 815</u>	<u>26 263</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à D : 7.507, contre un solde de D : 7.389 au 31 décembre 2022, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	7 008	6 897
Rémunération du dépositaire	499	492
Total	<u>7 507</u>	<u>7 389</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 51.075, contre un solde de D : 5.359 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance du CMF	203	199
Retenue à la source	74	69
Rémunération du CAC	2 674	5 091
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	48 124	-
Total	<u>51 075</u>	<u>5 359</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	2 292 343
Nombre de parts émises	12 820
Nombre de copropriétaires	12

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 346
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	57 107
Régularisation des sommes non distribuables	-
Frais de négociation de titres	(6 683)

Capital au 31-12-2023

Montant	2 351 113
Nombre de parts	12 820
Nombre de copropriétaires	12

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2023 à D : 65.989 contre D : 58.215 au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

	2023	2022
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	41 447	28 329
des titres OPCVM	4 257	12 014
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	20 285	17 333
intérêts des BTA	-	539
TOTAL	65 989	58 215

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 3.163, contre D : 2.026 au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	2023	2022
Intérêts des dépôts à vue	3 163	2 026
TOTAL	3 163	2 026

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 10.099, contre un solde de D : 6.018 au 31/12/2022 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 31.278, contre un solde de D : 30.292 au 31 décembre 2022, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	28 435	27 538
Rémunération du dépositaire	2 843	2 754
Total	31 278	30 292

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2023 à D : 5.281, contre un solde de D : 8.762 au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du CAC	2 676	5 110
Redevance du CMF	2 389	2 314
Services bancaires et assimilés	130	1 234
Autres	86	104
Total	5 281	8 762

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus des placements	6,182	5,168	5,904	5,853	6,906
Charges de gestion des placements	(2,440)	(2,363)	(2,406)	(2,331)	(2,555)
Revenus net des placements	3,742	2,806	3,497	3,522	4,351
Autres charges	(0,412)	(0,683)	(0,552)	(0,668)	(0,545)
Résultat d'exploitation (1)	3,330	2,122	2,945	2,854	3,806
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	(0,051)	(0,114)	(0,104)	(0,263)
Sommes distribuables de l'exercice	3,330	2,071	2,831	2,750	3,543
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	0,651	0,860	(2,580)	6,418	2,865
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4,455	7,480	2,759	(11,219)	8,661
Frais de négociation de titre	(0,521)	(0,753)	(0,468)	(0,977)	(0,569)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	4,584	7,587	(0,289)	(5,777)	(6,364)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,914	9,709	2,656	2,923	2,558
Résultat non distribuable de l'exercice	4,584	7,587	(0,289)	(5,777)	(6,364)
Régularisation du résultat non distribuable	-	0,058	(0,152)	0,233	0,353
Sommes non distribuables de l'exercice	4,584	7,645	(0,441)	(5,545)	(6,011)

Distribution de Dividendes	2,072	2,831	2,750	3,543	5,473
Valeur liquidative	186,724	180,882	173,997	174,357	180,694

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,33%	1,33%	1,38%	1,31%	1,38%
Autres charges / actif net moyen	0,22%	0,39%	0,32%	0,38%	0,30%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,81%	1,17%	1,63%	1,55%	1,92%

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EQUILIBRE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.
- Une commission de surperformance si MAC EQUILIBRE FCP dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+3. Cette commission de surperformance qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.